1001PACT Cultive
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 118/130 avenue Jean Jaurès - 75169 Paris CEDEX 19
939741823 R.C.S. Paris
(la « ***Société*** »)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 19/06/2026

Le vingt mai deux-mille vingt-six, les associés de la Société se sont réunis en assemblée générale ordinaire (l'« Assemblée Générale »), sur convocation du Président adressée par voie électronique. Le quorum n'ayant pas été atteint lors de cette Assemblée Générale, elle n'a pas pu valablement délibérer et a été ajournée.

En conséquence, le dix-neuf juin deux-mille-vingt-six à quatorze heures, les associés de la Société se sont à nouveau réunis en assemblée générale ordinaire, sur convocation du Président adressée par voie électronique, conformément aux dispositions statutaires. Conformément à l'article 22 des statuts, ils se sont réunis par visioconférence en se connectant à l'adresse suivante :

https://lita.webinargeek.com/ago-2026-1001pact-cultive

Permettant d'identifier chaque membre et de garantir sa participation effective à l'Assemblée Générale.

Il a été établi une feuille de présence, complétée par chaque participant(e) présent(e) à l'assemblée, tant en son nom personnel qu'en qualité de mandataire, à laquelle sont annexés les pouvoirs et les bulletins de vote par correspondance des associés ayant voté par correspondance. Il en ressort que 60 associés détenant 120 500 droits de vote en AGO, sont présents ou représentés ; l'Assemblée Générale, régulièrement constituée, peut donc valablement délibérer.

En l'absence du Président de la Société, Clémence Fernet est élue par l'assemblée afin de présider la séance.

Les actionnaires ont pu faire parvenir leur vote via un formulaire accessible sur la plateforme Lita.co jusqu'à la veille de la présente assemblée à minuit heure de Paris conformément à l'article 22.1 des statuts de la Société.

Ils ont également pu, via la même plateforme, donner procuration.

La Présidente met à disposition de ses associés :
- une copie de la convocation adressée aux associés ;
- les statuts de la Société ;
- les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2025
- le texte des résolutions proposées à la présente assemblée

Puis la Présidente déclare que les comptes annuels, le texte des résolutions proposées ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par les statuts, ont, conformément auxdits statuts, été communiqués aux associés 15 jours avant la réunion de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ces déclarations. La Présidente rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :
- *Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025– Quitus au Président*
- *Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement*
- *Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025*
- *Pouvoir pour l'accomplissement des formalités*

1001PACT Cultive
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 118/130 avenue Jean Jaurès - 75169 Paris CEDEX 19
939741823 R.C.S. Paris
(la « ***Société*** »)

Il est rappelé que sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis concernant les décisions relevant de la catégorie des décisions collectives ordinaires, qui doivent être prises à la majorité simple des voix dont disposent tous les associés présents ou représentés.

La Présidente présente ensuite les activités et les résultats de la Société sur l'exercice précedent. Puis, elle ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour :

Première Résolution
Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 – Quitus au Président

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que la gestion de la Société telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes, faisant ressortir un bénéfice de -741 euros.

donne quitus entier et sans réserve au Président pour sa gestion durant l'exercice clos le 31 décembre 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :
Voix pour : 120 400
Voix contre : 0
Abstentions : 100

Deuxième Résolution
Approbation des dépenses et charges non déductibles fiscalement

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires,

après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025

constate qu'aucune dépenses et charges non déductibles fiscalement n'a été réalisée au cours de l'exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :
Voix pour : 120 300
Voix contre : 0
Abstentions : 200

1001PACT Cultive
Société par actions simplifiée à capital variable
Siège social : 118/130 avenue Jean Jaurès - 75169 Paris CEDEX 19
939741823 R.C.S. Paris
(la « ***Société*** »)

Troisième Résolution
Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025

L'Assemblée, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2025 s'élevant à -741 euros de la manière suivante :

Le bénéfice de l'exercice s'élevant à :
-741 euros,
Le report à nouveau antérieur à :
0 euros,
L'affectation du bénéfice au Report à nouveau antérieur qui s'élève ainsi à -741,00 euros

Affectation :

-741 euros au poste « report à nouveau » débiteur

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 476,00 euros.

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il s'agit du premier exercice comptable, il n'y a donc jamais eu de distribution de dividendes sur un exercice précédent.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :
Voix pour : 120 400
Voix contre : 0
Abstentions : 100

Quatrième résolution
Pouvoir pour l'accomplissement des formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à :
Voix pour : 120 400
Voix contre : 0
Abstentions : 100

« Certifié Conforme »

Signé par Clémence Fernet
Le 23 juil. 2026

Signed with Universign doc_BwGB tx_k5Dak3e4GGr7

Clémence Fernet
Présidente de Séance

Comptes annuels

Exercice du 15/01/2025 au 31/12/2025

1001PACT CULTIVE

118 avenue Jean Jaures
75019 PARIS

SIREN : 939.741.823

Forme juridique : SAS

Certifié conforme à l'original

Signé par Julien Benayoun
Le 15 juil. 2026

Signature : Signed with Universign doc_21OM tx_Jv33vPKdnbee

LES BUREAUX DE BABYLONE
3 avenue Faidherbe 93310 LE PRE SAINT GERVAIS
Téléphone : 01.43.60.50.00 - Télécopie : 01.43.60.50.10
Email : cabinet@novat-ec.com

www.novat-ec.com
SAS au capital de 50.000 Euros - Code Ape : 6920 Z
Siret : 845 364 363 00018 - N° TVA : FR 68 845 364 363
Société d'Expertise-Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre de Paris

Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025
Capital souscrit non appelé (I)			
Frais d'établissement (II)			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais de développement			
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires			
Fonds commercial			
Autres immobilisations incorporelles			
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions			
Installations techniques, matériels et outillage industriels			
Autres immobilisations corporelles			
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations	218 000		218 000
Créances rattachées à des participations			
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**218 000**		**218 000**
STOCKS ET EN-COURS			
Matières premières et autres approvisionnements			
En-cours de production (biens et services)			
Produits finis			
Marchandises			
Avances et acomptes versés sur commandes			
CRÉANCES			
Créances clients et comptes rattachés			
Autres créances			
Charges constatées d'avance			
Capital souscrit - appelé, non versé			
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT			
Actions propres			
Autres titres			
Instruments financiers à terme et jetons détenus			
Disponibilités	1 162		1 162
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**1 162**		**1 162**
Frais d'émission des emprunts (V)			
Primes de remboursement des emprunts (VI)			
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)			
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**219 162**	**0**	**219 162**

Bilan passif

Postes	31/12/2025
Capital (dont versé...)	218 100
Primes d'émission, de fusion, d'apport	
Écarts de réévaluation	
Écarts d'équivalence	
RÉSERVES	
Réserve légale	
Réserves statutaires ou contractuelles	
Réserves réglementées	
Autres réserves	
Report à nouveau	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	-741
Subventions d'investissement	
Provisions réglementées	
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**217 359**
Produit des émissions de titres participatifs	
Avances conditionnées	
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	
Provisions pour risques	
Provisions pour charges	
TOTAL PROVISIONS (II)	
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Instruments financiers à terme	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	970
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	
Produits constatés d'avance	833
TOTAL DETTES (III)	**1 804**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)	
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**219 162**

Compte de résultat

Compte de résultat

Postes	15/01/2025 31/12/2025
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Vente de marchandises	
Production vendue de biens	
Production vendue de services	4 167
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	**4 167**
Production stockée	
Production immobilisée	
Subventions	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	
Autres produits	
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**4 167**
CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	
Variation de stocks	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	
Variation de stocks	
Autres achats et charges externes	4 908
Impôts, taxes, et versements assimilés	
Salaires	
Cotisations sociales	
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :	
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	
Dotations aux provisions	
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées	
Autres charges	
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**4 908**
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**-741**
QUOTE-PART DE RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FAITES EN COMMUN	
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)	
PRODUITS FINANCIERS	
De participations	
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé	
Autres intérêts et produits assimilés	
Reprises sur dépréciations et provisions	
Différences positives de change	
Produits des cessions d'immobilisations financières	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	
CHARGES FINANCIÈRES	
Dotations aux amortissements et aux provisions	
Intérêts et charges assimilées	
Différences négatives de change	
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie	
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (VI)	

Postes	15/01/2025 31/12/2025
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)	**-741**
Produits exceptionnels (VII)	
Charges exceptionnelles (VIII)	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)	
Impôts sur les bénéfices (X)	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**4 167**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**4 908**
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**-741**

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **219 162,34 €**.
Le résultat net comptable est **une perte** de **-741,17 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

- Utilisation de la méthode d'évaluation par équivalence ;
- Information sur l'identification et le suivi, à chaque clôture, des titres de participation définis à l'article 39-1-5° du CGI pour lesquels la société a modifié l'option de comptabilisation des frais liés à l'acquisition.
- Utilisation de la dérogation pour l'évaluation des titres en cas de baisse anormale et momentanée.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations		218 000		218 000
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL		**218 000**		**218 000**

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
(B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
(D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice